




CONTRÔLE MÉDICAL

La Caisse de Prévoyance Sociale  
de Polynésie française

Te Fare Turuūta'a No Porinetia

Papeete, le 8 Avril 2019

N/Réf. : CS-CM-CM-19-000063/v1  
Affaire suivie par Dr Géraldine DEMIRTAS 

## **Lettre circulaire à l'attention des médecins exerçant en Polynésie française**

**OBJET** : Mise à jour de la Codification des actes des professionnels médicaux et des auxiliaires médicaux exerçant en Polynésie française.

### **REFERENCES** :

- Délibération n° 2003-125 APF du 28 août 2003 modifiée relative à l'instauration d'une codification des actes professionnels des médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes et auxiliaires médicaux en Polynésie française ;
- Arrêté n° 446 CM du 27 mars 2019 relatif à la codification polynésienne des actes professionnels exécutés par les docteurs en médecine, les chirurgiens-dentistes, les sages-femmes et les auxiliaires médicaux ;
- Arrêté n° 447 CM du 27 mars 2019 relatif à la nomenclature polynésienne des actes professionnels (NPAP) applicable aux auxiliaires médicaux et à certains actes des médecins, chirurgiens-dentistes et sages-femmes ;
- Arrêté n° 476 CM du 29 mars 2019 modifiant l'arrêté n° 45 CM du 18 janvier 2012 modifié relatif à la codification des actes professionnels des médecins de Polynésie française et fixant les tarifs d'autorité des actes professionnels des médecins non conventionnés ;
- Arrêté n°477 CM en date du 29 mars 2019 portant modification de l'arrêté n° 809 CM du 28 juillet 1995 fixant les tarifs d'autorité de la Caisse de prévoyance sociale pour les actes dispensés par des praticiens médicaux et paramédicaux non conventionnés.

Docteur,

Les arrêtés pris en Conseil des Ministres ayant pour objet de mettre en œuvre une évolution de la nomenclature de codage des actes des médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, et auxiliaires médicaux exerçant en Polynésie Française ont été publiés au Journal Officiel de Polynésie Française JOPF le 02 et le 05 avril 2019.

Les actes actuellement classés dans la NGAP (Nomenclature générale des actes professionnels des médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes et auxiliaires médicaux rendue applicable par la Délibération 200-125 APF du 28 août 2003) seront classés dans la Nomenclature Polynésienne des actes professionnels NPAP.

L'entrée en vigueur de cette nomenclature est fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Les actes exécutés en laboratoire de biologie médicale sont classés dans la NABM-PF.

Les quelques modifications concernant la Codification Polynésienne des actes médicaux CPAM portent principalement :

- sur l'entrée en vigueur de la CPAM pour les sages-femmes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 et pour les chirurgiens-dentistes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- sur les actes de dépistage de cancers gynécologiques (JKHD001 et QEJK004) qui seront pris en charge par l'assurance maladie et pourront être facturés à taux plein avec une consultation médicale et ce, à compter du lundi 08 avril 2019.

Les tarifs publiés au JOPF correspondent aux tarifs d'autorité pour les actes des professionnels non conventionnés.

La valeur tarifaire des actes des praticiens conventionnés évoluera selon les dispositions des avenants conventionnels.

Nous vous recommandons de prendre connaissance attentivement des dispositions générales de la NPAP et des dispositions générales et diverses de la CPAM (livre I et III ) et vous invitons à vous rendre sur le site internet de la CPS ([www.cps.pf](http://www.cps.pf)) sous la rubrique – Professionnels de Santé – Médecin ; Vous y trouverez la Nomenclature Polynésienne des actes professionnels et la Codification Polynésienne des actes médicaux publiées au Journal Officiel de Polynésie française.

Pour toutes questions concernant le codage de vos actes , veuillez les adresser à l'adresse mail [medecinconseil@cps.pf](mailto:medecinconseil@cps.pf)

Nous vous prions d' agréer, Docteur, l'assurance de nos salutations distinguées.

Le Médecin chef

**Dr Tuterai TUMAHAI**

M 1684  
Médecin Chef du Contrôle Médical  
Caisse de Prévoyance Sociale  
BP 1 - 98713 Papeete - Tahiti

**Dr Tuterai TUMAHAI**  
E-mail: [tuteraihai@cps.pf](mailto:tuteraihai@cps.pf)  
Tel: (689) 40 41 98 98